

Concevoir un permis d'aménager

Durée et coût de la formation

3 jours non consécutifs (2+1)
900 euros net de tva les 3 jours
+ Tarif adhésion à l'association 25€/an

Public

Architectes amenés à concevoir
un permis d'aménager.

Organisme de formation

Association Ilot Formation
45 rue Jacques Gamelin
31100 Toulouse
Tél : 05 62 86 16 33
ilot-formation@orange.fr

n° de déclaration d'activité :
73310645731
code ape : 8559a
siret : 749 959 862 00014

Et/ou

CFAA (Centre de Formation des
Architectes & Paysagistes d'Aquitaine)
308 av Thiers
33100 Bordeaux
Tel : 05 57 14 06 98
n° de déclaration d'activité :
72330256533
code ape : 8559A
siret : 38916146400034

Objectifs pédagogiques

- ⇒ Identifier le contexte réglementaire du permis d'aménager et la responsabilité de l'architecte
- ⇒ Repérer les principes fondamentaux qui régissent un PAPE
- ⇒ Identifier les étapes de montage d'une opération de permis d'aménager, les différents niveaux de missions et repérer les acteurs
- ⇒ Etablir un permis d'aménager porteur d'un projet urbain et soucieux des Risques environnementaux et projeter sa mise en œuvre
- ⇒ Analyser et évaluer la faisabilité et l'équilibre d'une opération d'aménagement.

Contenu

Jour 1

Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire / Les questions urbaines
Rôle, missions et responsabilité de l'architecte par rapport à la loi CAP

Définition des différentes étapes du projet

Les étapes et les différents niveaux de missions : de la programmation à la réalisation et au suivi des permis de construire.

Méthodologie de conception et ses thématiques

L'existant, les réseaux, l'aménagement des espaces publics de qualité, la mixité des formes urbaines, l'organisation de l'espace durable, les étapes itératives.
La phase des esquisses, la base documentaire, la visite de terrain, les acteurs à rencontrer.

Implications sur le projet, liens et traitement. / Faisabilité économique, équilibres et incidences sur le programme. / Montage du dossier

Jour 2

Montage opérationnel et approche financière

Evaluation de la faisabilité et du montage opérationnel (opérateur privé et public), implication sur le programme, finalisation et contenu du dossier, les missions et leur évaluation.

(Présentation et analyse d'un bilan d'aménagement Ratio des différents coûts)
Les attentes des opérateurs

Jour 3

Le contenu du dossier permis d'aménager / Evaluations et démarchage –

Etude de cas

Evaluer la conception, l'opération
Stratégie de démarchage

Le Suivi architectural

Encadrement du projet urbain / Suivi des permis

Présentations d'opérations d'aménagement

Démarchage

Retour sur expérience

Intervenants :

Architecte paysagiste, urbaniste
Intervenant du SNAL (Syndicat National des Aménageurs, Lotisseurs)